

**PROCÈS-VERBAL** d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 31 mai 2011 à 10 :35 heures à laquelle sont présents :

**Me Gaétan Turbide, MM. Marcel Alexander, Gaétan Vandal, Michel Demers et Jean Roy** étant tous les administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Assistent également à la réunion :

- **M. Pierre Benoit, représentant d'Infrastructure Québec**
- **Me Pierre L. Lambert, représentant et conseiller juridique de la Corporation**
- **Me Marie-Josée Hotte**
- **M. Normand Legault, pour l'item 3.3**

---

**CA-2011-05-31/001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente réunion tel que modifié.

(Réf : 1.2)

---

**CA-2011-05-31/002**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU 21 AVRIL 2011

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-  
trésorier

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 avril 2011 tel que rédigé.

(Réf : 3.1)

---

**CA-2011-05-31/003**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU 3 MAI 2011

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 mai 2011 tel que rédigé.

(Réf : 1.4)

---

**CA-2011-05-31/004**

RAPPORT SUR LA PROCÉDURE D'APPEL DE  
PROPOSITIONS (PROJET CONTRAT 01-2010)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. De mettre fin à l'Appel de propositions Projet Contrat 01-2010, Construction et gestion du complexe multifonctionnel culturel et sportif et la construction des stationnements;
2. De requérir du Représentant de la Cité qu'il informe par écrit les soumissionnaires « A » et « C » de cette décision;

3. De requérir du Représentant de la Cité qu'il retourne au soumissionnaire « A » tous les documents déposés par lui et constituant sa Proposition, y compris le dépôt de garantie de 200 000 \$ remis à la Cité le 4 février 2011; et
4. De requérir du Représentant de la Cité, une fois qu'il aura avisé les soumissionnaires de la décision de la Cité, de procéder, en temps opportun, à l'annonce publique de cette décision.

(Réf : 3.1)

---

**CA-2011-05-31/005**

**APPEL DE PROPOSITIONS D'INTÉRÊT  
(PROJET CONTRAT 02-2011)**

---

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

1. D'approuver le projet de document d'Appel de propositions d'intérêt pour la gestion, exploitation et entretien de l'Amphithéâtre du complexe multifonctionnel culturel et sportif ainsi que développement et promotion d'événements, tel que présenté au conseil d'administration pour approbation;
2. De lancer un Appel de propositions d'intérêt pour la gestion, exploitation et entretien de l'Amphithéâtre du complexe multifonctionnel culturel et sportif ainsi que développement et promotion d'événements, selon les termes et conditions contenus au projet de document d'Appel de propositions d'intérêt approuvé par le conseil d'administration;

3. D'adopter le calendrier du processus contenu au document d'Appel de propositions d'intérêt;
4. De déléguer au Représentant de la Corporation le rôle de conduire le processus d'Appel de propositions d'intérêt;
5. D'autoriser le Représentant de la Corporation à effectuer tout ajout ou modification au document d'Appel de propositions d'intérêt qu'il jugera opportun dans le meilleur intérêt de la Corporation, et ce, tout au long du processus d'Appel de propositions d'intérêt; toute modification portant sur les objectifs de la Cité décrits dans le présent projet d'Appel de propositions d'intérêt devant toutefois être préalablement approuvée par le conseil d'administration de la Corporation.

(Réf : 3.2)

---

**CA-2011-05-31/006**

**CONSEILLER-EXPERT**

---

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De s'assurer du respect de la loi en maintenant confidentiel le nom de la personne mandatée à titre de Conseiller-Expert; et :

1. De retenir les services de la personne nommée par le conseil d'administration à titre de « Conseiller-Expert » pour les fins de l'Appel de propositions d'intérêt; et

Secrétaire-  
trésorier

2. D'approuver le projet de Protocole d'entente pour le mandat de « Conseiller-Expert », tel que présenté au conseil d'administration pour approbation; et
3. D'autoriser le président ou à défaut le secrétaire de la Corporation à signer le Protocole d'entente au nom de la Corporation et d'y effectuer tout ajout ou modification qu'il jugera opportun dans le meilleur intérêt de la Corporation.

(Réf : 3.3)

---

**CA-2011-05-31/007**

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 12 :30 heures.

(Réf : 5.0)

---

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME  
CA 31 MAI 2011

Secrétaire-  
trésorier